



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

<p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Département des affaires transversales</p> <p>78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p>	<p>Note de service</p> <p>DGER/DAT/2024-379</p> <p>03/07/2024</p>
--	--

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 18/10/2024

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Formation en 2024 à destination des personnels des établissements d'enseignement agricole publics sur le thème de la "Sobriété numérique".

Destinataires d'exécution
<p>DRAAF DAAF EPLEFPA Institut Agro Dijon</p>

Résumé : Note d'information sur l'organisation les 3, 4 et 5 décembre 2024 d'un séminaire d'échanges et de formation pour les personnels des établissements d'enseignement agricole publics sur le thème "Sobriété numérique : un engagement collectif pour réussir la transition".

La thématique émergente de la sobriété numérique est abordée pour la deuxième fois dans le cadre du programme national de formation du MASA. Au cours de ce deuxième séminaire, il s'agit de poursuivre la réflexion, de partager les connaissances sur ce sujet, de présenter, de valoriser et de mutualiser des démarches et des projets éducatifs et pédagogiques.

La date limite d'inscription au séminaire est fixée au 18 octobre 2024.

1. Présentation du dispositif de formation « *Sobriété numérique : un engagement collectif pour réussir la transition* »

1.1 Contexte

L'Etat s'est engagé ces dernières années pour des services publics écoresponsables, notamment sur la question du numérique (réduction de l'empreinte carbone du numérique public, démarche de sensibilisation des agents aux écogestes numériques, achat de matériel ou de consommable reconditionné...).

Les impacts environnementaux et sociétaux du numérique sont importants. En France, le numérique représente 10% de la consommation électrique annuelle, 2,5% de l'empreinte carbone de la France, 20 millions de tonnes de déchets par an, 62,5 millions de tonnes de ressources utilisées pour produire et utiliser les équipements numériques. La loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 a modifié le code de l'éducation sur « les compétences et la culture nécessaires à la compréhension des enjeux environnementaux » dans le cadre de l'éducation au développement durable (article L111-2).

Le cadre de référence des compétences numériques (CRCN EDU) définit les compétences numériques et leurs niveaux de maîtrise progressive au long de la scolarité, compétences qui sont travaillées au sein de tous les enseignements. Il précise la compétence 9 définie dans le référentiel métier des professeurs et des personnels d'éducation de 2013 : « *Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier* » en mentionnant pour le domaine 1 *Développement professionnel*, la compétence « *1.4 agir en faveur d'un numérique professionnel sûr et responsable* » (*s'informer et adopter des pratiques contribuant à la sobriété numérique : agir en professionnel responsable, respecter la législation -en particulier le RGPD- et les principes éthiques inhérents à l'utilisation des technologies numériques*).

Prendre en compte la sobriété numérique comme un nouvel enjeu sociétal lié à la fois à la transition écologique et à la transition numérique implique de comprendre l'impact des technologies de l'information et de la communication, l'identification de solutions numériques pour protéger l'environnement et d'utiliser de manière responsable ces technologies.

Les leviers d'actions portent sur la gouvernance, les équipements, les services, les usages, le stockage, et plus largement sur l'accompagnement au changement, notamment par la sensibilisation et l'éducation.

Les actions déjà mises en œuvre et envisagées permettront d'entrer dans une démarche éducative et pédagogique favorisant le développement de l'esprit critique et l'activité réflexive. Elles seront abordées en prenant appui sur des actions à développer au niveau national, régional et en établissements (fresque du numérique, communication responsable, projets artistiques, actions réalisées par les éco-responsables, « fab lab et low tech¹ », collecte et traitement des données, etc..).

¹ La « low tech » (serveurs éco-énergétiques, smartphones éthiques, plateformes de partage des données, messagerie instantanée légère, intelligence artificielle frugale, ateliers de réparation électronique) se réfère à des technologies simples, accessibles, durables et peu coûteuses qui ont un impact environnemental et social positif.

1.2 Objectifs de la formation

Dans ce contexte, le deuxième séminaire de formation vise les trois objectifs suivants :

- poursuivre la réflexion sur les enjeux (s'ouvrir à la complexité des thématiques environnementales, faire preuve de lucidité pour appréhender ces problématiques, adopter un comportement éthique et responsable, s'engager individuellement et collectivement) ; traiter le sujet à différentes échelles dans l'enseignement agricole : national, régional, établissement ;
- proposer des temps d'échanges et/ou d'analyse de pratiques pour capitaliser, valoriser les expériences (notamment via la plateforme MoodleEduiter et le dossier NumEA du site Chlorofil.fr) et favoriser la mise en réseaux ;
- impulser une dynamique concernant la sobriété numérique pour les années à venir.

1.3 Public cible

40 places sont disponibles parmi les publics suivants :

- les personnels en établissements : enseignants-tes/formateurs-trices, directeurs-trices, personnels administratifs, techniques, chargés d'ingénierie, référents des établissements d'enseignement agricole publics ayant participé au premier séminaire, à la formation intitulée « S'engager avec ses élèves » dans une démarche numérique responsable organisée à Florac et à toute personne s'étant impliquée ou souhaitant s'investir pour mener des actions sur ce thème.
- les représentants des échelons régionaux en DRAAF.

1.4 Dates et lieux de formation

Cette action de formation se déroulera en deux temps :

- **en novembre 2024, une demi journée en distanciel**
(synchrone ou asynchrone suivant le profil des inscrits)

La date et les informations de connexion seront transmises par courriel aux inscrits

- **du mardi 3 décembre 2024 à 14h au jeudi 5 décembre 2024 à 17h**
(accueil à partir de 13h30)

A Dijon : Institut Agro Dijon - Rue des Champs prévois - 21079 DIJON CEDEX

Code stage NAS1EA0119 code session 2024-00001

Date limite d'envoi/Clôture des inscriptions : 18 octobre 2024

2. Contenu de la formation

Le programme de ce séminaire de formation a fait l'objet d'une construction commune dans le cadre d'un groupe de travail réunissant l'Institut Agro Dijon, l'Institut Agro Florac, l'École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole (ENSFEA), l'Inspection de l'enseignement agricole (IEA) ainsi que des représentants des Délégués régionaux aux technologies de l'information et de la communication (DRTIC), des réseaux Education au développement durable et Reso'them, des directeurs et des Services régionaux de la formation et du développement (SRFD).

Depuis plusieurs années, il y a de fortes incitations pour aller vers « plus » de numérique (multiplication des équipements informatiques personnels et dans les établissements, diversification des applications pour des usages variés). Aujourd'hui, notre société prend pleinement conscience de l'impact environnemental du numérique. Comment la sobriété numérique peut-elle s'inscrire dans ce contexte ? Comment faire pour ne pas la percevoir comme une nouvelle contrainte, mais comme une opportunité en lien avec les transitions, dont la transition agro-écologique ?

Plusieurs conférences permettront de découvrir et d'approfondir la démarche de sobriété numérique en lien avec l'analyse du cycle de vie, d'en présenter les enjeux éducatifs ainsi que les enjeux sociétaux et professionnels y compris dans l'agriculture.

Afin de pouvoir répondre aux enjeux de la sobriété numérique en mobilisant différents publics (personnels, élèves, parents, partenaires) :

- des **ateliers permettront de se former** à la fresque du numérique, à un escape game, à des jeux éducatifs...
- des **témoignages, des échanges et des temps d'analyse de pratiques** permettront de **valoriser les projets** déjà mis en œuvre, de **les faire évoluer et/ou de construire de nouvelles actions** à l'échelle régionale et en établissements. A titre d'exemples :
 - mise en place de bonnes pratiques de travail collaboratif ;
 - communication interne et externe responsable ;
 - réparation, recyclage, fab lab et low tech ;
 - traitement, partage des données et des connaissances dans le cadre des sciences participatives ;
 - prise en compte de la question de la sobriété numérique dans les projets développés en établissements et notamment sur leurs exploitations et ateliers technologiques, etc.

Le programme définitif et la présentation des différents ateliers sont consultables sur chlorofil.fr et le site du séminaire accessible à partir de la page suivante : [https://eduter.fr/eduter-ingenierie/eduter-ingenierie-
formations/](https://eduter.fr/eduter-ingenierie/eduter-ingenierie-formations/)

4. MODALITÉS PRATIQUES D'INSCRIPTION

Pour toute question, l'Institut Agro Dijon peut être joint par courriel, en précisant le code et le nom de la formation (« Sobriété numérique : un engagement collectif pour réussir la transition ») à l'adresse suivante : pnf-dijon@agrosupdijon.fr

4.1. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements de l'enseignement agricole public

4.1.1. Pour les agents fonctionnaires ou contractuels d'Etat (dont l'employeur est le MASA) et qui disposent d'un code RenoIRH et/ou d'un compte Agricoll

Pour s'inscrire, l'agent doit [se connecter à « Mon Self Mobile »](#) et suivre les instructions données sur le site. En cas de difficulté, il contacte son responsable local de formation (RLF).

4.1.2. Pour les agents contractuels d'établissement (dont l'employeur est l'EPLEFPA) et qui ne disposent pas d'un code RenoIRH et/ou d'un compte Agricoll et qui n'ont pas les droits d'accès au Self Mobile Formation

Pour s'inscrire, l'agent doit :

- télécharger la [fiche d'inscription](#) (également présente en annexe 1) ;
- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- l'imprimer et la faire viser par son supérieur hiérarchique (chef d'établissement) ;

- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement qui vérifiera le code stage session RenoirRH Formation.

Le RLF envoie les fiches d'inscription validées de son établissement à l'Institut Agro Dijon par courriel, avant la date limite d'inscription (**18 octobre 2024**) à l'adresse suivante : pnf-dijon@agrosupdijon.fr.

--

Une fois les inscriptions validées par l'Institut Agro Dijon, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants, accompagné de la demande d'ordre de mission sous format PDF et contenant des informations complémentaires (programme détaillé, ateliers proposés avec un descriptif, plan d'accès, liste d'hôtels...).

Les frais de déplacement et d'hébergement des participants personnels des établissements publics sont pris en charge par l'Institut Agro Dijon, structure organisatrice, aux conditions et tarifs en vigueur.

4.2. Modalités d'inscription pour les personnels des DRAAF

Pour s'inscrire, l'agent doit [se connecter à « Mon Self Mobile »](#) et suivre les instructions données sur le site. En cas de difficulté, il contacte son responsable local de formation (RLF).

Une fois les inscriptions validées par l'Institut Agro Dijon, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants, accompagné de la demande d'ordre de mission sous format PDF et contenant des informations complémentaires (programme détaillé, ateliers proposés avec un descriptif, plan d'accès, liste d'hôtels...).

Les frais de déplacement et d'hébergement des participants des DRAAF sont pris en charge par leur structure administrative et non par l'Institut Agro Dijon.

Luc MAURER

Directeur général adjoint, chef de service du l'enseignement technique

« SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE : UN ENGAGEMENT COLLECTIF POUR RÉUSSIR LA TRANSITION »

La thématique de la sobriété numérique est abordée pour la deuxième fois dans le cadre du programme national de formation.

Prendre en compte la sobriété numérique comme un nouvel enjeu sociétal lié à la fois à la transition écologique et à la transition numérique implique de comprendre l'impact des technologies de l'information et de la communication, l'identification de solutions numériques pour protéger l'environnement et d'utiliser de manière responsable ces technologies.

Les leviers d'action portent sur la gouvernance, les équipements, les services, les usages, le stockage, et plus largement sur l'accompagnement au changement, notamment par la sensibilisation et l'éducation.

Les actions déjà mises en œuvre et envisagées permettront d'entrer dans une démarche éducative et pédagogique favorisant le développement de l'esprit critique et l'activité réflexive. Elles seront abordées en prenant appui des actions à développer au niveau national, régional et en établissements (fresque du numérique, communication responsable, projets artistiques, actions réalisées par les éco-responsables, « fab lab et low », collecte et traitement des données, etc.).

Dates : formation hybride : une demi-journée à distance asynchrone en amont du présentiel qui aura lieu du 3 au 5 décembre 2024 à Dijon

Public cible : directeurs.rices, enseignants.es/formateurs.rices, personnels administratifs, personnels techniques, chargés d'ingénierie

Les objectifs du stage :

- poursuivre la réflexion sur les enjeux (s'ouvrir à la complexité des thématiques environnementales, faire preuve de lucidité pour appréhender ces problématiques, adopter un comportement éthique et responsable, s'engager individuellement et collectivement) ; traiter le sujet à différentes échelles dans l'enseignement agricole : national, régional, établissement ;
- proposer des temps d'échanges et/ou d'analyse de pratiques pour capitaliser, valoriser les expériences (notamment via la plateforme MoodleEduter et le dossier NumEA du site Chlorofil.fr) et favoriser la mise en réseaux ;
- impulser une dynamique concernant la sobriété numérique pour les années à venir.

Programme :

- une demi-journée à distance asynchrone sera organisée en amont

MARDI 3 DÉCEMBRE 2024	MERCREDI 4 DÉCEMBRE 2024	JEUDI 17 DÉCEMBRE 2024
	8h30-9h30 : Conférence : « Communication responsable » - Marie-Line Verne - ADEME 9h30-10h : Liens avec les référentiels – Inspection de l'Enseignement Agricole 10h : Pause 10h30-12h30 : Ateliers	8h30-12h : Forum ouvert
13h30-14h : Accueil 14h-17h30 : Formation à la fresque du numérique ou l'animation de la fresque du numérique (selon le profil des participants)	14h-15h : Conférence - Chaire AgroTIC 15h-15h30 : Liens avec les référentiels - Inspection de l'Enseignement Agricole 15h30 : Pause 16h-18h : Ateliers	13h30-14h30 : Conférence « Sobriété numérique et éthique » - Laureline Lenevez - Laboratoire TECHNE – Poitiers 14h30-16h : Restitution - Conclusion

Contacts : Damien Déloge (damien.deloge@agrosupdijon.fr) – Fatna Ghorzi (fatna.ghorzi@agrosupdijon.fr) -
 Tél : 03 80 77 26 48